

Maire	D.G.

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 12 juillet 2021 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

ABSENTE:

Madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 3 minutes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-07-154

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout des items suivants :

- **6.1** Nomination d'un nouveau membre et d'un nouveau président du CCU en remplacement de la conseillère no. 6
- 7.3 Nomination d'un nouveau représentant à la Régie des Déchets en remplacement de la conseillère no. 6
- 10.5 Démission de la conseillère no. 6

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021

2021-07-155

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait trois (3) personnes présentes dans la salle. Mme Lemire a demandé quoi faire avec les gros encombrants. Le conseil lui a recommandé d'appeler la Ressourcerie. Mme Lemire a aussi demandé si une collecte des gros encombrants pourrait être organisée une ou deux fois par année à Ogden. Le maire lui a répondu que cette possibilité sera vérifiée. Mme Poirier a demandé ce qui se passait avec la situation du terrain ayant une clôture électrique. Le maire lui a répondu que l'inspectrice en bâtiment s'occupait de ce dossier. M. Hatch a demandé pourquoi certaines personnes à Ogden avait plus qu'un bac de déchets. Le maire lui a dit qu'une vérification à cet effet sera faite sur le territoire d'Ogden car c'est censé être seulement un bac de déchets par propriété. La directrice générale discutera avec M. Hatch pour voir ce qui pourra être fait pour la collecte de son bac de déchets mesurant 4 pieds.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



PROCÈS-VERBAL
Municipalité d'Ogden

Maire D.G.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 juin dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure - 95 Descente 14 - matricule 0490 81 3915

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Claude Rose, pour sa propriété avec matricule 0490 81 3915:

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement du chalet existant et son pavillon d'invités par une résidence permanente ayant une aire plus grande implantée dans la bande riveraine et le paysage naturel que l'aire permise par la règlementation municipale, la partie du chalet dans la bande riveraine à être rénovée et la partie du chalet dans le paysage naturel à être complètement refaite et agrandie;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été indiqué quel sera le nombre de chambres qui seront créées, ce qui pourrait avoir un impact sur l'installation septique actuelle;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été indiqué si le citoyen devra changer l'emplacement de la ligne électrique pour permettre l'agrandissement du chalet;

CONSIDÉRANT QUE les plans ne démontrent pas la hauteur du bâtiment suite à l'agrandissement et l'ajout d'un étage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil de refuser d'accorder la demande afin de demander plus de détails avec un plan détaillé du futur bâtiment pour permettre une meilleure analyse du dossier;

2021-07-156

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Claude Rose, pour sa propriété avec matricule 0490 81 3915, afin de demander plus de détails avec un plan détaillé du futur bâtiment pour permettre une meilleure analyse du dossier.

ADOPTÉE

6.5 Demande de dérogation mineure – 385 Descente 6 - matricule 0592 89 2919

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Michel Gagné, pour sa propriété avec matricule 0592 89 2919:

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'autoriser l'installation d'un quai ayant des planches au bout du L d'une largeur de 8 pieds au lieu de 6.5 pieds tel que prescrit par la règlementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale n'atteindra pas la superficie maximale permise;

CONSIDÉRANT QUE seulement une petite partie du quai sera 1.5 pieds trop large;



Maire D.G.

CONSIDÉRANT QUE la largeur de la majorité du quai est de 4 pieds et que le règlement permet d'avoir une largeur de 6 pieds;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande et de permettre l'implantation du quai d'une superficie totale de 192 pieds carrés avec une largeur de 4 pieds pour la longue partie du L et 8 pieds pour le bout du L;

2021-07-157

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Michel Gagné, pour sa propriété avec matricule 0592 89 2919.

ADOPTÉE

6.6 Amendement à la résolution no. 2021-06-137 pour une demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2021-06-137 accordant une demande de dérogation mineure comportait des erreurs quant au nom du propriétaire, du matricule et de l'adresse de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a effectivement été faite par Mme Margaret Horst Rediker (et non M. Dale Rediker), pour sa propriété avec matricule 0687 65 5642 situe au 1755 chemin Cedarville et visait l'agrandissement de 12 pieds de chaque côté de son atelier, celui-ci étant situé à 2 mètres de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme avait considéré cette demande de dérogation mineure et avait voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2021-07-158

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme qu'il appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par Mme Margaret Horst Rediker, pour sa propriété avec matricule 0687 65 5642, soit l'agrandissement de 12 pieds de chaque côté de son atelier, à condition que les autres petits bâtiments annotés sur le plan d'implantation soient démolis.

ADOPTÉE

6.7 Nomination d'un nouveau membre et d'un nouveau président du CCU en remplacement de la conseillère no. 6

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du règlement numéro 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme « composition du CCU », le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Ogden est formé de cinq (5) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil de la Municipalité d'Ogden

Les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil municipal.

Le président du comité consultatif d'urbanisme doit être un membre du conseil municipal.

L'inspecteur en bâtiment et environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote. Le secrétaire du comité est celui qui convoque les rencontres du comité consultatif d'urbanisme.

Le maire peut assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite.



PROCÈS-VERBAL	

Maire D.G.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de ce même règlement, la durée du mandat des membres du CCU est de deux ans et est renouvelable;

Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer les deux (2) membres du conseil et les trois (3) résidents de la municipalité qui siégeront sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, avait été nommée membre et présidente du CCU et que maintenant celle-ci a donné sa démission du conseil municipal à partir du 14 juillet à 12h01 donc le conseil doit nommer son remplacement au sein du CCU;

2021-07-159

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau comme membre du CCU, en remplacement de Mme Sylvie Lefebvre.

QUE le conseil nomme le conseiller no. 1, M. Michael Sudlow à titre de président du CCU, en remplacement de Mme Sylvie Lefebvre.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Projet d'échantillonnage de PFAS dans le lac Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Magog souhaite faire une étude exploratoire sur les sources de substances polyfluoroalkyliques (PFAS) dans le lac Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'obtention d'un portrait plus complet dépassant ses frontières et pouvant bénéficier à l'ensemble des municipalités riveraines du lac Memphrémagog, et donc ces municipalités riveraines sont invitées à participer financièrement au projet;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la contribution financière de la municipalité d'Ogden serait de 309.45\$ au maximum;

2021-07-160

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme la participation financière de la municipalité d'Ogden a ce projet, au montant maximal de 309.45\$.

ADOPTÉE

7.2 Préposés à l'environnement par intérim

CONSIDÉRANT QUE le préposé à l'environnement Dominic Pokora s'est blessé et a été incapable de travailler pour quelques semaines;

2021-07-161

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme qu'il a autorisé la directrice générale à embaucher temporairement un ou des étudiants pour remplacer Dominic quand c'est possible, soit Cazian Comeau-Elman ou Caresse Comeau-Elman, ou un autre étudiant, jusqu'à temps que Dominic puisse revenir au travail.

ADOPTÉE

7.3 Nomination d'un nouveau représentant à la Régie des Déchets en remplacement de la conseillère no. 6

CONSIDÉRANT QUE la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, avait été nommée représentante d'Ogden au sein de la Régie Intermunicipale des Déchets de la Région de Coaticook et que



Maire	D.G.

maintenant celle-ci a donné sa démission du conseil municipal à partir du 14 juillet à 12h01;

2021-07-162 II est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval

et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme le maire, M. Richard Violette, à titre de représentant d'Ogden au sein de la Régie Intermunicipale des Déchets de la Région de Coaticook.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 7 juin dernier.

8.2 Peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que seulement les lignes de rue jaunes soient peinturées cette année, incluant les flèches;

2021-07-163

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux de peinture des lignes de rue jaunes, incluant les flèches.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux de peinture des lignes de rue jaunes, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2021.

ADOPTÉE

8.3 Amendement à la résolution pour l'appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin Marlington

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no. 2021-06-139 demandant à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlington, sur une distance d'environ 950 mètres;

CONSIDERANT QUE l'appel d'offres doit être public et publié sur le SEAO car le montant dépensé sera au-delà du seuil d'appels d'offres publics de 105 700\$;

2021-07-164

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son approbation que la résolution 2021-06-139 soit amendée afin que l'appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin Marlington soit public et publié sur le SEAO.

ADOPTÉE

8.4 Appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie a discuté de l'appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver;



Maire D.G.

2021-07-165

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à émettre un appel d'offres public pour le déneigement des chemins d'hiver sur une période de trois (3) ans, soit 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 15,622.19\$ et les salaires s'élèvent à 15,237.90\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 30,860.09\$.

2021-07-166

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 405,952.39\$;

2021-07-167

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 12 juillet dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération du conseil (2e trimestre)

2021-07-168

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 2° trimestre, tel que prescrit par le règlement n° 2020.09 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Modification de la séance du conseil du mois de septembre pour le lundi 13 septembre 2021 à 19h

CONSIDÉRANT QUE le maire sera absent pour la séance qui aurait été tenue régulièrement le mercredi 8 septembre 2021 et que le conseil est d'accord de modifier la séance ordinaire du conseil au lundi 13 septembre 2021 à 19h à l'hôtel de ville d'Ogden;



Maire D.G.

2021-07-169

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à ce que la date du 13 septembre 2021 à 19h soit affichée et publiée sur le site web de la municipalité et sur les deux babillards municipaux, ainsi informant ses citoyens du changement de la date de la séance ordinaire du conseil du mois de septembre.

ADOPTÉE

10.2 Atelier de formation Élections 2021 pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech offre une formation en ligne sur les Élections 2021 qui se tiendra le matin du 2 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette formation webinaire sera bénéfique pour la directrice générale car elle informera sur les nouvelles procédures et nouveautés du logiciel Élections et apprendra différents trucs et astuces afin de préparer pour les prochaines élections municipales générales;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 245.00\$ par participant;

2021-07-170

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à cette formation webinaire Élections 2021 se tenant le 2 septembre au coût de 245.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.3 Résolution sur la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans certains pensionnats au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

2021-07-171

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à la majorité, madame Lise Rousseau ayant manifesté sa dissidence

QUE la Municipalité d'Ogden exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

QUE la Municipalité d'Ogden salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.

QUE la Municipalité d'Ogden exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL
Municipalité d'Ogden

Maire D.G.

10.4 Augmentation du taux horaire payé à Mme Nathalie Powers

2021-07-172

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son autorisation à l'augmentation de 3.00\$ au taux horaire payé à Mme Nathalie Powers pour faire le nettoyage à l'hôtel de ville, à partir du 21 juin 2021.

ADOPTÉE

10.5 Démission de la conseillère no. 6 madame Sylvie Lefebvre

La secrétaire, madame Vickie Comeau, dépose la démission de la conseillère madame Sylvie Lefebvre au poste numéro 6, effective à partir du 13 juillet 2021 à 00h01.Le conseil souhaite bonne chance à madame Lefebvre.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Cours additionnel d'espagnol au lac

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE des cours additionnels d'espagnol auront lieu une fois par semaine durant l'été 2021, donc huit (8) fois en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur d'espagnol est de 375\$ pour l'été;

2021-07-173

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 375\$ pour l'instructeur qui donnera les cours d'espagnol au lac durant l'été 2021.

ADOPTÉE

11.2 Cours additionnel d'art au lac

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE des cours additionnels d'art auront lieu une fois par semaine durant l'été 2021, donc huit (8) fois en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux gens et que le prix maximal chargé par l'instructeur d'art est de 720\$ pour l'été pour 10 personnes, et que ce prix sera moins haut s'il y a moins que 10 personnes inscrites;

2021-07-174

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 720\$ pour l'instructeur qui donnera les cours additionnels d'art au lac durant l'été 2021.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la rencontre de la Régie Incendie de l'Est le 21 juin dernier.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné certains dossiers de la MRC, soit le Fonds Régions et Ruralité et le nouveau ABC du Bac en ligne.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès -verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2021-07-175 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 41 minutes.

Richard Violette	Vickie Comeau
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.